

Pour une Organisation rationnelle du Marché des Produits agricoles nord-finistériens

par J. DESTABLE

N.D.L.R. — Dans cet article M. Destable prend parti pour un projet très controversé. Il ne faudrait cependant pas y voir un sujet de polémique. La documentation précise, l'examen objectif des faits et le ton mesuré donnent à cette étude une valeur de document de géographie économique, qui peut aussi bien être utile aux adversaires de l'ancien « marché-gare » qu'à ses partisans.

La crise que traverse l'agriculture bretonne amène les producteurs et les organisations agricoles à réclamer un aménagement d'ensemble des marchés agricoles, un raccourcissement des circuits commerciaux et la création de marchés d'Intérêt National dans les principaux centres de production. En ce qui concerne le Nord-Finistère, et avant même que les agriculteurs n'aient fait connaître leur inquiétude, il y a plus de cinq ans que la question a été posée.

L'HISTORIQUE DU MARCHÉ NATIONAL

C'est en effet, en Avril 1954, au Conseil Municipal de Morlaix, que fut réclamée pour la première fois la création de ce qu'il était convenu à l'époque d'appeler un « marché gare », capable d'assurer la commercialisation des produits agricoles de la région morlaisienne, à l'instar des premiers marchés de ce type qui commençaient à s'établir en France.

Le projet suscita de nombreuses critiques, généralement un scepticisme poli, et parfois aussi — mais rarement — une adhésion spontanée et enthousiaste. La politique, en se glissant dans cette affaire, ne fit que retarder la prise en considération d'une initiative dont une grande partie de la population souhaite actuellement la réalisation.

Aussi, malgré la visite qu'effectua à Morlaix le chef de la section agricole du Commissariat Général au Plan, M. Bou, en Octobre 1954, et l'envoi de deux commissions d'études, l'une en

Belgique, Hollande et Allemagne Occidentale, l'autre en Italie, l'affaire ne démarra que très lentement.

L'élan devait être donné à la faveur de circonstances d'ordre général. D'une part, trois saisons moins brillantes pour le commerce des légumes, de 1957 à 1959, interrompant la série des bonnes ou parfois même excellentes années que les producteurs finistériens avaient eu l'habitude de connaître depuis 1940, et créant un climat d'insécurité économique. D'autre part, l'entrée progressive de la France dans le Marché Commun, laissant craindre une concurrence accrue de la part des produits italiens. Et enfin, la lente dégradation de la condition paysanne, sensible également dans une zone littorale pourtant réputée pour sa richesse, mais ayant souvent réalisé des investissements importants gagés sur l'avenir.

Le résultat le plus clair devait en être un désir très vif chez de nombreux agriculteurs de briser des structures commerciales coupables, à leurs yeux, d'absorber une partie des bénéfices qui, normalement, auraient dû revenir à l'agriculture. Alors que, quelques années auparavant, ils craignaient surtout qu'un marché morlaisien portât préjudice à la culture dans la région de Saint-Pol-de-Léon, ils en arrivèrent assez vite à souhaiter l'établissement d'un tel marché ou d'un réseau de marchés reliés entre eux et permettant d'écouler l'ensemble de la production régionale.

C'est ainsi que le 21 Février 1958 fut créée la *Société d'Economie mixte de l'arrondissement de Morlaix* pour l'organisation d'un marché aux légumes, groupant les producteurs, les négociants et les coopératives d'achat, les collectivités publiques. Par la suite, raidissant leur attitude, les négociants et la Chambre de Commerce devaient se retirer de cette société, dans laquelle les collectivités publiques (Communes, Conseil Général, Chambre d'agriculture, Caisse des Dépôts et Consignations, etc...) sont majoritaires. Cette société, actuellement à vocation de société d'études, peut se transformer ensuite en société d'exploitation.

LA PRODUCTION LEGUMIERE NORD-FINISTERIENNE

La situation de la production légumière dans la zone littorale du Nord-Finistère a été exposée en détail ici même (1), et peu de choses sont à ajouter à cette étude.

Cependant, depuis 1955, il y a lieu de noter l'évolution suivante :

1. D'abord, une certaine extension de la zone de culture en bordure du littoral. Vers l'ouest, les premiers choux-fleurs se rencontrent maintenant dans la région des Abers. A l'est, le canton de Plestin-les-Grèves est partiellement voué aux cultures légumières qui s'interrompent vers Plouzélambre, Saint-Michel-en-Grèves, pour reprendre ensuite vers Perros-Guirec.

La pénétration de la culture dans l'intérieur des terres est beaucoup plus lente. Cependant, elle atteint maintenant Lesneven et Landivisiau. La voie ferrée Paris-Brest sert approximativement de limite sud à cette zone.

2. Il convient de signaler l'essor continu de la production trégorroise. Les quatre cantons de Morlaix, Lanmeur, Plouigneau et Plestin, qui avaient un millier d'hectares sous légumes en 1955,

(1) Voir « L'évolution agricole de la région morlaisienne », « Penn ar Bed », n° 4-5, 1955, pp. 27-35.

y consacrent actuellement 2.760 hectares, répartis de la façon suivante :

Canton de Lanmeur	1.700 ha
Canton de Morlaix	600 ha
Canton de Plouigneau	160 ha
Canton de Plestin	300 ha

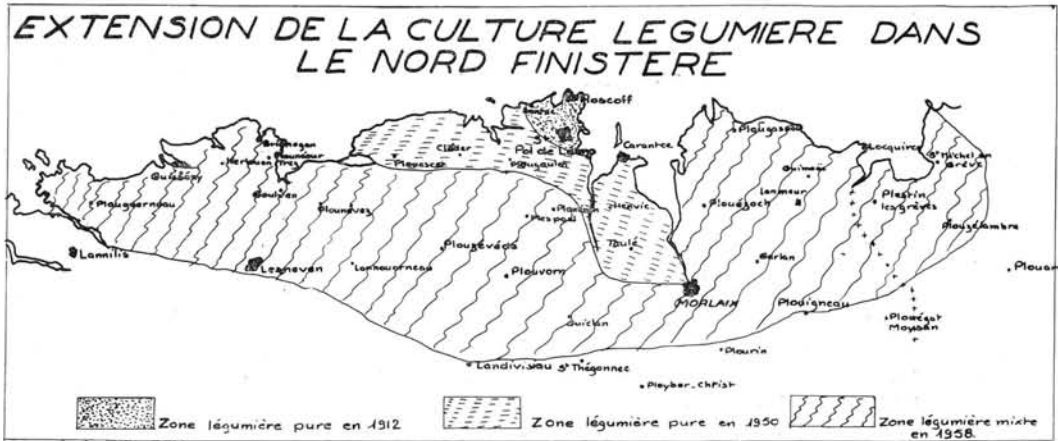
L'expansion de cette culture est donc rapide en Trégor (plus ou moins en fonction d'ailleurs de l'immigration léonarde). Tandis que la région de Saint-Pol, où la densité légumière est depuis longtemps remarquable, n'accroît plus guère sa production.

Il résulte de cette constatation que l'on assiste à un *déplacement du centre de gravité économique de la région*, celui-ci s'éloignant de la frange littorale pour se situer en position plus méridionale, quelque part entre les estuaires du Dossen et de la Penzé.

LES PROBLEMES DE LA COMMERCIALISATION

Le système déjà ancien de commercialisation des produits agricoles, et en particulier des produits légumiers, ne correspond plus aux nécessités du moment.

1. Le marché de Saint-Pol ne contrôle plus la production entière de la zone, et ne joue plus le rôle de marché pilote. Si le négoce saint-politain commercialise toujours une part importante de la production régionale, 10 % de cette part seulement passent sur le marché de la place de l'Evêché. Le développement des marchés marginaux ainsi que l'utilisation généralisée du système des dépôts ont pour résultat de détourner du marché de Saint-Pol un volume de marchandises toujours plus important.



2. Le producteur n'est jamais informé des tendances des cours au moment de la vente, et encore moins de la situation du jour sur les principaux marchés français. Aussi est-il à la merci de quelques expéditeurs remarquablement informés qui, souvent, « font » les cours au mieux de leurs intérêts.

3. Le système des dépôts ne permet pas toujours un conditionnement irréprochable et l'existence de marchés marginaux, avec leurs cours souvent inférieurs à ceux de Saint-Pol, freine l'essor de la culture en bordure de la zone légumière.

4. Enfin, le contrôle des autres ressources régionales, comme la pomme de terre de semence, avec ses syndicats très importants

(Saint-Pol, Pleyber-Christ, Morlaix, syndicat du Léon), échappe en grande partie à Saint-Pol, qui ne s'y intéresse guère, d'autant plus que la région de production se situe surtout sur la bordure sud de la zone légumière (2).

La production de pommes de terre de semence plafonne actuellement autour de 50.000 tonnes. Les démêlés de la France en Afrique du Nord ont affecté ses exportations. Il semble cependant qu'un retour à une situation plus normale permette le rétablissement de forts courants commerciaux à destination des pays nord-africains.

La région médiane de l'intérieur possède en même temps une densité bovine exceptionnelle (90 bovins au km²).

Les produits de l'élevage constituent une de ses grandes ressources. Mais en matière de commercialisation, des produits carnés aux laitiers, presque tout est encore à créer. Et, avec un marché de la viande auquel le Marché Commun offre de larges perspectives, on ne peut plus guère différer l'examen d'ensemble du problème.

Le principal caractère de l'agriculture nord-finistérienne est donc sa *polyvalence* ; il convient d'aborder surtout sous cet angle toute étude d'organisation moderne du marché des produits agricoles.

POUR UNE ORGANISATION GEOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION

La situation géographique actuelle de la zone de production, l'anarchie d'un système de commercialisation qui ne parvient pas toujours à écouter un volume de marchandises au mieux des intérêts du producteur et du consommateur, permettent d'envisager à la faveur de la création d'un marché d'intérêt national, une réorganisation qui tienne compte des deux impératifs suivants :

1. L'ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE DU MARCHÉ

La région légumière s'étend sans cesse d'ouest en est le long d'une frange littorale allant de Lannilis à Saint-Michel-en-Grèves. La production trégorroise ne cesse de croître quantitativement et en pourcentage par rapport à la production globale : on peut même envisager l'époque prochaine où la zone légumière morlaisienne rejoindra la zone légumière des Côtes-du-Nord, à travers cet arrondissement de Lannion où les cultures spécialisées ne sont encore implantées que par îlots. Ainsi sera réalisée la continuité de cette « ceinture dorée », dont géographes et régionalistes ont vanté les mérites avant même qu'elle n'existât dans la réalité.

La conséquence directe de cette situation est qu'il est *impossible d'implanter un seul marché d'intérêt national valable pour toute l'étendue de la zone*. Les marchés belges et hollandais sont rentables dans un rayon maximum de 40 kilomètres, le rayon optimum de rentabilité se situant autour d'une vingtaine de kilomètres. Il y a lieu de tenir compte de cette expérience dans l'établissement des nouvelles structures.

(2) Le Syndicat du Léon, à lui seul, a commercialisé, en 1958, 14.500 tonnes de pommes de terre de semence cultivées sur 1.357 Ha.



Saint-Pol-de-Léon : Le marché aux choux-fleurs

Une seconde conséquence est que, la coupure de la baie de Morlaix créant un obstacle aux échanges commerciaux entre Trégor et Léon, *Morlaix occupe de plus une position centrale dans la zone de production* et se trouve appelé à jouer un rôle de « plaque tournante » dont toute planification régionale se doit de tenir compte.

« Charnière » géographique de la zone de production légumière, point de contact entre cette zone et la région de polyculture orientée vers l'élevage qu'est la bande médiane de l'intérieur, de Landivisiau à Guingamp, Morlaix est naturellement le centre vers lequel doivent converger aussi bien les choux-fleurs et les artichauts de l'Armor que le bétail, les produits laitiers, les poulets et les œufs, les pommes de terre de sélection ou de consommation de l'Argoat. Tout développement économique ultérieur du Nord-Finistère passe d'abord par Morlaix.

La géographie même impose, le long de la frange légumière littorale, la création de *marchés intercantonaux* assez éloignés du marché central afin qu'ils puissent remplir utilement leur rôle de collecteurs régionaux. Lanmeur au nord-est, Plouescat au nord-ouest semblent les plus aptes à remplir ce rôle.

2. LE PROBLÈME SAINT-POLITAIN

Reste le cas de Saint-Pol-de-Léon, situé dans une zone de densité légumière maximum et possédant un potentiel financier et commercial qu'il importe d'intégrer dans toute organisation d'ensemble bien comprise.

Jusqu'à présent, Saint-Pol s'est refusé à envisager quelque modification que ce soit au monopole de fait qu'il exerçait sur la commercialisation des produits légumiers.

Tout changement dans ce domaine risque en effet de perturber l'économie saint-politaine, et l'on doit tenir compte de certains arguments valables avancés par les responsables saint-politains :

a) L'existence d'un volume important d'installations et matériel privés (entrepôts, chambres froides, parc routier, etc...) acquis à grands frais, qu'il convient d'utiliser à plein rendement.

b) La présence d'une main-d'œuvre ouvrière importante, d'emploi parfois saisonnier, partiellement réduite au chômage en année déficitaire. Une fraction de cette main-d'œuvre étant solidement implantée à Saint-Pol (constructeurs d'habitations par système « castors »), peut difficilement être déplacée.

c) Les courants commerciaux vers Portsmouth via Roscoff ne peuvent être doublés par une ligne partant de Morlaix qu'après certains travaux à effectuer dans le chenal de la rivière de Morlaix (bien que ce dernier port soit accessible aux navires de 1.100 tonnes). La liaison Roscoff-Saint-Pol est plus rapide, la rotation des navires accélérée (des marchandises chargées à 22 heures à Roscoff se trouvent le surlendemain sur le marché de Londres), mais le port de Morlaix présente plus de sécurité pour les caboteurs (existence d'un bassin à flot). De toute façon subsistera l'activité traditionnelle de Roscoff à destination de la Grande-Bretagne.

d) L'hostilité délibérée des expéditeurs saint-politains envers tout projet de réorganisation d'ensemble tient avant tout à leur volonté de conserver les positions fortes qui sont les leurs dans le système actuel, ainsi que leur crainte de la concurrence d'acheteurs extérieurs à la région à la faveur d'une organisation

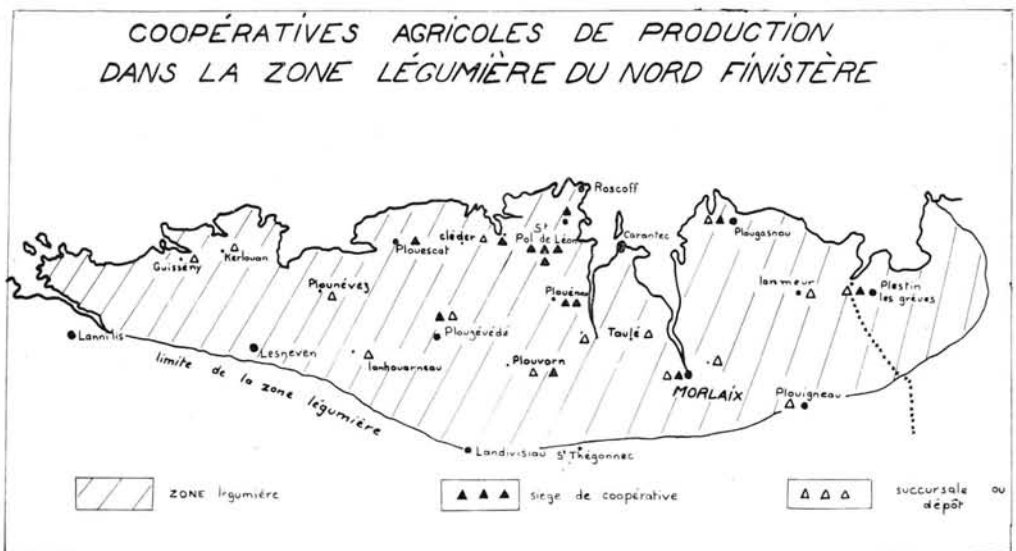
nouvelle. Cette hostilité serait à même de créer certaines difficultés au démarrage de cette organisation (boycottage du Marché d'Intérêt National, pressions exercées à l'étranger sur des agents commerciaux acquis à leurs intérêts, exode de capitaux vers d'autres régions de production, etc...).

Il convient toutefois de ne pas surestimer cette opposition au départ : l'exemple du succès remporté par le « Veiling » de Malines dans sa lutte contre le marché traditionnel doit faire réfléchir les plus avertis. Et l'entente au sein de l'Union des Expéditeurs n'est qu'apparente, certains d'entre eux ayant fait connaître en « a parte » leur désir de s'intégrer dans le nouveau circuit commercial. Toute défaillance des expéditeurs ne pourrait d'ailleurs que contribuer à l'essor du réseau coopératif déjà important (les coopératives commercialisant 20 % de la production légumière).

En ce qui concerne Saint-Pol, et pour éviter des perturbations dont aurait à souffrir l'économie de cette ville, il convient donc de procéder par étapes, avec prudence :

a) Modernisation du marché traditionnel : équipement en ponts-bascules, affichage des cours pratiqués le jour même sur les principaux marchés français et étrangers, fixation d'une heure-limite pour l'arrivée des légumes sur le marché, réglementation des dépôts de collecte, etc..., mesures réclamées d'ailleurs par l'Union des Expéditeurs.

b) Par la suite, transformation du marché traditionnel en un marché intercantonal relié aux autres marchés de la zone, mais avec une organisation spéciale permettant aux expéditeurs d'utiliser leur matériel de conditionnement et de stockage ainsi que leur propre personnel.



C'est ainsi que l'on pourra préserver les intérêts particuliers de Saint-Pol tout en l'incluant dans une organisation d'ensemble à l'intérieur du périmètre de protection du marché.

CONCLUSION. — Une organisation rationnelle du marché des produits agricoles dans la zone de production nord-finistérienne doit donc comporter :

— Un Marché d'Intérêt National à Morlaix, centre géographique de la zone de polyculture diversifiée. Ce marché doit jouer le rôle de *centre régulateur polyvalent*, disposant de grands moyens de stockage et de conservation, éventuellement d'industries de transformation de produits agricoles. Il doit être susceptible de prendre en charge les excédents dans les moments de pointe et de dépression.

— Des marchés intercantonaux à Saint-Pol-de-Léon, Plouescat et Lanmeur (cette énumération n'étant toutefois pas limitative) dont l'importance serait fonction du volume de la production dans leur zone propre, fonctionnant en liaison étroite avec le centre de Morlaix.

Il importe enfin, en terminant, de mettre honnêtement en garde les producteurs contre tout optimisme exagéré. Le Marché d'Intérêt National ne peut pas, du jour au lendemain, apporter un remède efficace aux difficultés actuelles. Le monde agricole a ses problèmes qui ne sont pas examinés dans le cadre de cet article. Le Marché d'Intérêt National ne pourrait pas permettre de résorber une production largement excédentaire, sans l'aide d'une législation et de mesures appropriées. Mais il peut *moraliser* le marché, éviter les « coups de bourse » bien connus des vendeurs, raccourcir les circuits commerciaux et permettre au producteur de vendre ses produits dans les conditions les plus favorables.

Il appartiendra aux agriculteurs par une discipline consentie, par une recherche de la qualité, par une normalisation et une amélioration de la présentation des produits, de contribuer de leur côté à la création d'une « qualité-Bretagne » qui, parfois, a fait malheureusement défaut dans le passé.

Aménagement rationnel du commerce des produits agricoles nord-africains, emploi des méthodes modernes de vente, politique de qualité : ce sont là des solutions que l'on ne peut plus maintenant écarter. Et, si elles ne suffisent pas à elles seules à mettre fin au malaise dont souffre le monde paysan, elles peuvent du moins contribuer à améliorer sa situation, tout en servant l'intérêt général.